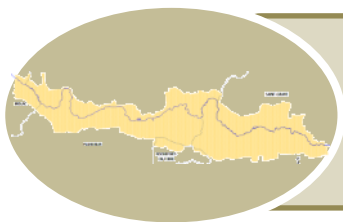


Engagements et recommandations pour l'ensemble du site Natura 2000



Engagements et recommandations généraux pour tous les milieux

Engagements de « bonnes pratiques »	
Je m'engage à :	
Accès aux parcelles 	☐ * Autoriser l'accès des terrains engagés dans la charte à la structure animatrice et aux experts scientifiques pour la réalisation d'inventaires, de suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, lorsqu'ils en feront la demande. La structure animatrice informera le signataire par courrier de ces opérations, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations. <i>Points de contrôle : correspondance et bilan d'activité de la structure animatrice</i>
Respect des engagements par des tiers 	☐ * Informer les prestataires (entreprise, personnel,...) susceptibles d'intervenir sur mes parcelles engagées dans la charte des dispositions prévues dans celles-ci et s'assurer de leur respect. <i>Points de contrôle : mention de la charte dans les clauses des contrats de travaux</i>
Protection des habitats et des espèces 	☐ * Ne pas détruire ou dégrader volontairement un ou des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées. <i>Points de contrôle : absence de dégradation imputable à l'adhérent</i>
	☐ * Ne pas réaliser , sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol (retournement, nivellement, sous solage, comblement,...), de semis et de plantation ou de pâturage non lié à la gestion de ces habitats. <i>Points de contrôle : Absence de trace récente de travail du sol et d'apports de matériaux imputables au signataire.</i>
	☐ * Ne pas autoriser et ne pas procéder à des dépôts de toute nature que ce soit (déchets, matériaux, engins,...) sur les habitats d'intérêt communautaire (sauf rémanents de coupe en milieu forestier). <i>Points de contrôle : Absence de dépôt de déchets, matériaux, engins sur les habitats par le signataire.</i>
☐ * Conserver les talus, les haies, les murets et autres éléments structurants le paysage (mares, arbres isolés, bosquets,...) <i>Points de contrôle : Présence des éléments inventoriés lors de la signature</i>	
Lutte contre les Espèces Invasives 	☐ * Ne pas autoriser et ne pas procéder à l'introduction volontaire d'espèces invasives animales ou végétales (notamment celles listées dans le tableau 2 et 3 en annexe p 220/221) et avertir la structure animatrice de leur apparition éventuelle <i>Points de contrôle : Etat des lieux avant signature, absence de nouvelles plantations ou introductions d'espèces invasives.</i>
Recommandations	
↻ Limiter voire ne plus utiliser de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux ↻ Informer la structure animatrice de toutes dégradations observées sur les milieux naturels protégés qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle. ↻ Evacuer si possible les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse,...) ↻ Utiliser des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel (ex: tronçonneuse) ↻ Participer à l'information et la sensibilisation des usagers et visiteurs concernant la richesse de la vallée et les enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ↻ En cas de pâturage: vermifuger de préférence mon bétail avec des molécules antiparasitaires ayant un impact minimum sur les invertébrés. Eviter d'utiliser les molécules de la famille des Ivermectines	

Fait à : _____, le _____

Signature :

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

DOCOB Site Natura 2000 FR5300058 « Vallée de l'Arz » - Document validé en COPIL – 23 septembre 2013

- Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust -